

Bruxelles veut aussi sa place au soleil

ENVIRONNEMENT Une cinquantaine de bâtiments publics équipés de panneaux en 2018

► Le programme SolarClick est doté de 20 millions d'euros jusqu'en 2020.

► Près de 50 toitures publiques vont être équipées de panneaux en 2018.

Comme la Flandre et la Wallonie, la Région bruxelloise doit augmenter sa consommation d'énergies renouvelables. Elle s'est engagée à ce qu'en 2020, 4 % de sa consommation énergétique proviennent de sources renouvelables. On n'y est pas. Difficile de disséminer des éoliennes dans les parcs publics. L'essentiel de la production viendra donc du photovoltaïque.

Le potentiel n'est pas banal : de nombreux toits, publics comme privés, se prêtent à l'installation de panneaux solaires. Alors qu'elle octroie des primes à l'installation chez les particuliers (3.000 toits équipés environ) et que le principe du « compteur tournant à l'envers » a été prolongé jusqu'en 2020, la Région a lancé l'année dernière un programme baptisé SolarClick destiné à identifier et à financer l'installation de panneaux sur des toits appartenant cette fois à des acteurs publics. Ce programme doté de 20 millions d'euros sur 4 ans (2017-2020) est en phase de décollage. « Les 46 premiers bâtiments régionaux et communaux ont été sélectionnés pour être équipés de panneaux photovoltaïques en 2018 », annonce la ministre bruxelloise de l'Environnement et de l'Énergie Céline Fremault (CDH). Ce sont des crèches, des écoles, des homes, des bâtiments communaux ou de CPAS. Les bâtiments du fédéral et des institutions européennes ne sont pas concernés. Pour une trentaine de projets, les panneaux seront mis en service cette année. Pour

les autres, ils seront déjà commandés.

Autoconsommation

Sur les 500 toitures identifiées dans un premier temps, 150 répondent aux critères requis, explique Philippe Massart, porte-parole de Sibelga, « ensemblier » du projet. Un examen complémentaire approfondi afin de confirmer la faisabilité technique de l'opération a permis de sélectionner 60 localisations. Le toit doit être orienté correctement, être isolé et être en bon état. Le bâtiment concerné doit également être capable d'autoconsommer l'essentiel de l'électricité produite. « Inutile d'installer des panneaux

sur un hangar vide », indique Massart. L'objectif n'est pas d'injecter de l'électricité sur le réseau, même si ce sera le cas pour une partie des électrons produits.

Au total, près de 85 000 m² de toitures devraient être équipés de panneaux photovoltaïques d'ici à la fin 2020, indique-t-on chez Fremault. Cela représentera une augmentation de 22,5 % de la puissance photovoltaïque installée à Bruxelles. La Région reste propriétaire des panneaux solaires et se rémunère avec les certificats verts générés par la production d'électricité. Le produit de la vente de ces certificats alimente le fonds climat et sera réinjecté dans l'achat de

nouveaux panneaux. Quant au pouvoir public qui accueille les panneaux sur son toit, il bénéficie gratuitement de l'électricité produite. Après vingt ans, il pourra devenir propriétaire des panneaux pour un euro symbolique.

Un installateur a été désigné pour les petits projets, deux pour les bâtiments de taille moyenne – l'essentiel des projets –, une entreprise doit encore être trouvée pour équiper les toitures les plus grandes comme les entrepôts.

Il y aura encore une centaine d'autres sites équipés en 2019 et 2020, indique-t-on. « Malgré les importants moyens prévus par la Région, tous les bâtiments ne

pourront pas être inclus dans le projet », relève Fremault. Raison pour laquelle la Région espère que des tiers investisseurs publics ou privés se manifesteront pour investir dans l'installation de panneaux sur les toitures identifiées.

Aucun projet de ce type n'existe encore en Wallonie, indique-t-on au cabinet du ministre wallon de l'Énergie Jean-Luc Crucke (MR). Cela pourrait cependant entrer dans les mesures qui seront retenues par la Région dans le cadre de sa contribution au plan national énergie-climat que la Belgique doit présenter à l'Europe en 2018. ■

MICHEL DE MUELENAERE



COMMUNES

Des sous pour rénover

Tant à Bruxelles qu'en Wallonie, les pouvoirs régionaux subventionnent les communes afin qu'elles améliorent leur performance énergétique en isolant leurs bâtiments et en s'équipant en installations plus performantes. A Bruxelles, le programme EnerClick, doté de 7 millions d'euros, incite les communes à réaliser un bilan énergétique et à programmer des travaux. Objectif : diminuer les consommations de gaz et d'électricité des bâtiments publics, respectivement de 15 % et de 5 %. Vingt chantiers ont été commandés, 15 sont en cours d'analyse, dit-on chez Sibelga. Approche différente : via le programme Ureba, la Wallonie a dégagé 108 millions d'euros pour financer des travaux énergétiques dans des écoles, CPAS, communes, commissariats : en tout 1.654 projets. Et un nouveau plan est programmé pour 2019-2024, a annoncé le ministre de l'Énergie Jean-Luc Crucke (MR).

130 km/h en Wallonie ? Les ministres décident ce jeudi

MOBILITÉ Certains ont plutôt étudié les gains liés à une diminution de la vitesse sur autoroute à 110 km/h

Comme prévu, la question du passage au 130 km/h sur autoroute (*Le Soir* du 28/02) n'a pas pu être tranchée, mercredi, par les chefs de cabinet des ministres wallons. Le point a été renvoyé aux ministres eux-mêmes qui rendront, ce jeudi, un avis sur la proposition du ministre fédéral de la Mobilité François Bellot (MR). Entre-temps, Inter-Environnement Wallonie et l'Agence wallonne pour la sécurité routière se sont invités dans le débat. Pour eux, « la réponse est non ».

Les deux rappellent que « le gouvernement wallon s'est engagé à réduire le nombre de tués sur les routes et les émissions de gaz à effet de serre ». Passer au 130 sur certains tronçons serait néfaste pour les deux points. Cela reviendrait à « banaliser les excès de vitesse ». « La Wallonie fait déjà partie des moins bons élèves européens en matière de sécurité routière. En 2016, le nombre de tués par million d'habitants y était de 84 contre 50 en moyenne en Europe. Par ailleurs, la vitesse

moyenne sur autoroute en Wallonie (119 km/h) est déjà élevée par rapport à celles d'autres pays européens où la limitation de vitesse est pourtant supérieure à celle pratiquée en Belgique. »

Scénario inverse

Alors que le débat fait rage en Wallonie, d'autres ont étudié le scénario inverse. A la demande de l'administration fédérale de l'Environnement, les bureaux d'étude Deloitte, CO2Logic et 3E avaient calculé il y a quelque

temps que fixer à 110 km/h la limite de vitesse sur autoroute permettrait à la Belgique de réduire ses émissions de CO₂ de 7 % par an d'ici à 2020. Les émissions du secteur des transports constituent 22,6 % des émissions totales (contre 14,1 % en 1990). « C'est largement dû au transport routier, qui représente 97,5 % du total des émissions pour ce secteur en 2015 », souligne l'administration. En 2030, la Belgique devra réduire ses émissions non industrielles de gaz à effet de

serre de 35 % comparé à 2005. Selon une étude de l'ONG louvainoise Transport & Mobility, réalisée en 2009, à 110 km/h les émissions d'oxydes d'azote baisseraient de 8 %, celles de particules fines, de 17 %. Effet sur la sécurité routière, basé sur les chiffres de 2007 : 34 morts, 131 blessés graves, 371 blessés légers en moins. Une économie d'environ 36 millions par an en soins de santé dus à la pollution et de 105 millions par an dus aux accidents. En avril 2011, l'Espagne a

décidé de réduire la limite de vitesse de 120 à 110 km/h dans le cadre de mesures visant à réduire la facture énergétique. Résultat : 7,9 % de carburant consommé en moins en mars 2011 comparé à mars 2010, soit une économie de 94,2 millions d'euros sur la facture énergétique. A son annonce, la mesure était désapprouvée par près de sept Espagnols sur dix. Quelques mois et 450 millions d'économies plus tard, Madrid était revenue au 120 à l'heure... ■

M.d.M.



HORS SÉRIE | **LA FAMILLE ROYALE FAIT LA UNE**

Du « Soir illustré » au « Soir mag », 90 ans d'archives : c'est aussi notre histoire et notre patrimoine

Fêtez les 90 ans du « Soir mag » avec « La Famille royale fait la Une » ! Un hors-série exceptionnel de 180 pages.

12€
LE HORS-SÉRIE

En vente chez votre libraire dès le 1^{er} mars